

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal

[ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau)

## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2014, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 022, O-0.1, o. 022, P-1, o. 018 et C-4.1, o. 052 relatives à la programmation d'événements publics,
- B-3, o. 023, O-0.1, o. 023 et C-4.1, o. 053 relatives à la tenue de sept promotions commerciales pour l'été 2014,

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 10 avril 2014

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>c</sup> Claude Groulx